

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2024 -

DÉCISION N° 24 - 05 - 053

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le mardi 10 septembre 2024 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusés :

- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)

**Décision 10 : La demande de subvention au titre du projet de télémédecine E-SSUAP d'équipement en appareils multiparamétriques et tablettes communicantes auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER).**

Le programme régional FEDER permet de répondre, sur une période de 7 ans, aux enjeux du territoire régional et de ses habitants selon les objectifs stratégiques de la Commission européenne à savoir : une Europe plus compétitive, plus verte, plus connectée et plus proche des citoyens.

Dans ce cadre, le service sollicite un soutien financier concernant le projet E-SSUAP permettant la mise en œuvre de la dématérialisation des bilans médicaux, pertinent dans le contexte de désertification médicale du territoire.

Ce projet entrerait dans le cadre de la priorité du programme FEDER intitulée « Recherche, innovation, numérique, compétitivité et réindustrialisation » au bénéfice des citoyens.

Le calendrier prévisionnel de ce projet est cohérent avec celui de la programmation 2021-2027 des fonds européens, puisqu'il a débuté en 2021 avec une phase d'étude pour commencer à être mis en œuvre à compter de 2022 pour les acquisitions de matériels et les formations à l'utilisation de ces appareils de bilan et de communication avec les services hospitaliers d'urgence. Ces acquisitions devraient s'étaler dans le temps pour venir équiper toutes les ambulances du service d'ici 2026.

Le coût prévisionnel du projet s'établit à 1 762 323,12 euros hors taxes comprenant les acquisitions de matériels et logiciels, et le temps de travail des agents chargés de sa mise en œuvre.

La subvention sollicitée au titre du FEDER, plafonnée à 40 % du montant du projet, se porterait ainsi à 704 929,25 euros hors taxes.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :** Le bureau approuve la demande de subvention dans le cadre du projet de télémédecine E-SSUAP d'équipement en appareils multiparamétriques et tablettes communicantes auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER).

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER